



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28
Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mille-vingt-un le quatorze octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2021

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - M.EVENE-MATEO - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD - J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER
D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE
S.DARRIGUES donne procuration à L.GUYONNIE

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration :

X.BAYLAC

Secrétaire de séance : B.GERY

Monsieur le Maire explique que par délibération du 4 février 2017 prise en application de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses Communes membres et a fixé sa composition à un membre titulaire et un membre suppléant par Commune membre, soit 158 titulaires et 158 suppléants.

Cette commission procèdera à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'Agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'Agglomération.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune à la CLECT.

Sont proposés :

- Monsieur Francis GONZALEZ, en qualité de membre titulaire
- Monsieur Alain DARTIGUES, en qualité de membre suppléant.

Objet :
**Désignation des
représentants de
la Commune à la
Commission
Locale
d'Evaluation des
Charges
Transférées
(CLECT)**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216401406-20211015-20_14_10_2021-DE

Conformément à l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

Le Conseil Municipal

Se prononce par vote à main levée avec 28 voix pour les candidatures et Monsieur Francis GONZALEZ, titulaire et Monsieur Alain DARTIGUES, suppléant.

Monsieur Francis GONZALEZ, titulaire et Monsieur Alain DARTIGUES, suppléant, représenteront la Ville de Boucau à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 octobre 2021

Le Maire,

